

---

La création récente de la *Maritime Union Study* a incité les Provinces atlantiques à coopérer plus étroitement entre elles, et il en est résulté des communications très fructueuses.

L'âge scolaire obligatoire est de 6 ou 7 ans à 15 ou 16 ans, selon les provinces, mais les jardins d'enfants acceptent les enfants plus jeunes. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, les tout-petits sont admis à suivre des programmes d'enseignement pré-scolaire.

L'année scolaire dure 195 jours dans trois provinces. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, elle dure 200 jours, commençant le mardi qui suit la fête du Travail et se terminant le dernier vendredi de juin. Les deux autres mois sont ceux des vacances annuelles d'été. Dix jours de vacances sont prévus pour Noël et une semaine à Pâques.

Le régime scolaire est le même en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard: élémentaire jusqu'à la fin de la sixième année; moyen de la septième à la neuvième; secondaire de la dixième à la douzième année. À Terre-Neuve, le régime élémentaire peut aller jusqu'à la sixième ou à la huitième année, selon les écoles, le régime secondaire central de la septième à la onzième, le régime secondaire régional de la neuvième à la onzième; il y a également quelques écoles moyennes et secondaires qui vont de la septième à la neuvième et de la dixième à la onzième année.

Les jardins d'enfants ne font partie de l'enseignement élémentaire des écoles publiques que dans les grands centres urbains de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve; certains existent dans les écoles privées et plusieurs sont des entreprises privées. La plupart des jardins d'enfants n'acceptent que les petits âgés de cinq ans, mais on tend de plus en plus à les admettre à quatre ans. Il y a quelques écoles maternelles pour les enfants de trois à cinq ans, mais elles sont aussi des entreprises privées.

La question de la progression par matière est envisagée à titre d'expérience dans l'Île-du-Prince-Édouard et devra servir de tremplin pour l'individualisation de l'enseignement. En Nouvelle-Écosse, un élève qui n'obtient pas de bonnes notes dans une matière, mais dont les résultats sont satisfaisants dans les autres, peut passer au palier suivant de chacune des matières dans lesquelles il a réussi. Les quatre provinces étudient actuellement la possibilité d'établir un régime commun qui substituera la progression par matière à la progression par année, grâce à l'adoption

---